



## Propriétaire sans possibilité d'occuper les lieux

Par **Alix1012**, le **16/07/2010** à **08:15**

Bonjour,

Je viens d'acquérir une maison. Nous sommes passés chez le notaire (commun, avec le vendeur), le 28 juin dernier. Cette maison, dont les travaux viennent de se terminer, n'est pas raccordée au réseau EDF, le promoteur vient seulement de faire le nécessaire pour le consuel (en attente de l'accord par l'organisme de contrôle). Il est impossible d'ouvrir une ligne téléphonique, car le vendeur n'a pas déclaré la fin des travaux chez France Telecom. La maison, en construction depuis 3 ans, a appartenu à qqn, qui a fini par la revendre au gérant de l'entreprise de construction. Bref... 3 semaines de galère ...avec un bébé. Merci pour votre aide.

Par **chris\_idv**, le **16/07/2010** à **09:03**

Bonjour,

Relisez la promesse de vente que vous avez signé avec le vendeur : n'est-il pas écrit que vous achetez la maison dans l'état où elle se trouve ?

Cordialement,